



NSC GROUPE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ET EXTRAORDINAIRE

AVIS DE CONVOCATION
22 MAI 2025

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Au nom de la Société NSC Groupe, j'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires qui se tiendra

LE JEUDI 22 MAI 2025 A 10H30
240, rue de la République, 68500 GUEBWILLER
(Usine du Moulin)

Comme chaque année, cette Assemblée vous donnera l'occasion de vous exprimer et de vous informer. J'évoquerai pour vous les développements qui ont jalonné la vie de notre Groupe tout au long de l'année écoulée, les perspectives et je répondrai à vos questions.

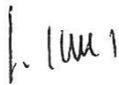
Dans le dossier ci-joint, vous trouverez l'ordre du jour de l'Assemblée et les éléments nécessaires à votre information. Vous y trouverez également les différents documents suivants :

- le texte des résolutions proposées,
- l'exposé sommaire sur la situation de la Société au cours de l'exercice 2024,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- la formule de demande d'envoi des documents et renseignements.

Votre participation est importante pour NSC Groupe et je souhaite vivement que vous puissiez prendre part à cette Assemblée. Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez en particulier aux résolutions soumises à votre vote.

J'aimerais, au nom du Conseil d'Administration, remercier chacune et chacun d'entre vous de votre confiance et de votre soutien.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de ma considération distinguée.



Pascal ROUHAUD
Président-Directeur Général

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 MAI 2025

MODE DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'assemblée, s'y faire représenter ou voter à distance.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les actionnaires sont informés que la participation à l'assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour l'actionnaire nominatif, par l'inscription de ses actions sur les registres tenus par la société NSC GROUPE sise 170, rue de la République à 68500 Guebwiller,
- pour l'actionnaire au porteur, sa participation est subordonnée à l'enregistrement comptable de ses actions, à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans le même délai, dans son compte titres tenu par l'intermédiaire bancaire ou financier qui le gère. **Ce dépôt devra être effectué au siège social, 170 rue de la République, 68500 GUEBWILLER.**

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire.

À défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance ;
- donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires.

en utilisant le formulaire ci-inclus, conformément aux instructions mentionnées au verso, et le retourner à l'adresse de la société, à l'attention du Service Affaires Juridiques.

Les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent voter par correspondance ou par procuration, pourront demander un formulaire à la Société, à l'établissement financier dépositaire de leurs titres, par lettre simple ou par courrier électronique, à l'adresse suivante : procuration.ag@nsc.fr, qui devra parvenir au siège social, au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et signés parvenus à la Société, à l'attention du Service Affaires Juridiques, trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

*

*

*

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux Assemblées générales sont à la disposition des actionnaires au Service Affaires Juridiques – 170, rue de la République, 68500 Guebwiller ou seront envoyés aux actionnaires qui en feront la demande ainsi que sur le site Internet de la société dont les coordonnées sont les suivantes : www.nsc-groupe.com.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 et rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce
3. Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2024
4. Affectation du résultat
5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024
6. Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024
7. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés par l'article L.225-38 du Code de commerce
8. Quitus aux Administrateurs de la société
9. Augmentation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration non réévalués depuis 2021
10. Renouvellement du mandat de deux Administrateurs
11. Réduction de capital par voie d'annulation des actions auto-détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions - Conditions et modalités de la réduction de capital - Délégation au Conseil d'administration
12. Rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément à l'article L225-209 alinéa 5 du Code de commerce
13. Pouvoirs pour les formalités

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE MIXTE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Objectif : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils sont présentés et se soldant par un bénéfice 7 238 219,72 €

L'Assemblée générale ordinaire prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du Conseil d'administration et Directeur Général établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-235 du même Code.

L'Assemblée générale ordinaire approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 223 quater du Code général des impôts pour un montant global de 4 384 € avec un impôt correspondant de 1 096 €, toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Objectif : Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividende

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice de 7 238 219,72 € au compte report à nouveau antérieur de -23 329 727,83 €. Le report à nouveau s'élèvera après affectation à -16 091 508,11 €

Compte tenu de l'amélioration des résultats, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 1,25 € par action prélevé en totalité sur les « Autres réserves » soit 576 783,75 €

Report à nouveau antérieur	-23 329 727,83 €
Résultat de l'exercice	7 238 219,72 €
Bénéfice distribuable	-16 091 508,11 €
Total du dividende à distribuer	0,00 €
Report à nouveau après affectation du résultat	-16 091 508,11 €
Dividende prélevé sur les autres réserves	-576 783,75 €

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Nominal de l'action	Dividende distribué	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
Exercice 2021	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
Exercice 2022	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
Exercice 2023	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €

TROISIÈME RÉOLUTION

Objectif : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe consolidés arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé de 4 168 825 €

QUATRIÈME RÉOLUTION

Objectif : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce. Elle approuve chacune des conventions qui en font l'objet.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Objectif : Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024

L'Assemblée générale ordinaire donne en conséquence, quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de la société pour leur gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SIXIÈME RÉOLUTION

Objectif : Augmentation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration non réévalués depuis 2021

L'Assemblée générale ordinaire décide, conformément à l'article 20 des statuts, d'arrêter à 115 000 euros le montant maximum des jetons de présence annuels alloués au Conseil d'administration et ce jusqu'à nouvelle décision de sa part. Cette autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée générale du 3 juin 2021 et non réévaluée depuis, qui plafonnait le montant maximum annuel des jetons de présence à 100 000 euros.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Objectif des résolutions 7 et 8 : Renouvellement du mandat de deux administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire constatant l'échéance du mandat de Monsieur Emmanuel BEYDON – SCHLUMBERGER, décide de le renouveler pour une durée de trois ans conformément à l'article 15 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2028, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire constatant l'échéance du mandat de Monsieur Vincent SCHALCK, décide de le renouveler pour une durée de trois ans conformément à l'article 15 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2028, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Objectif : Réduction de capital par voie d'annulation des actions auto-détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions - Conditions et modalités de la réduction de capital - Délégation au Conseil d'administration

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société, tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce, et à réduire le capital à due concurrence.

L'excédent de la valeur de rachat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur tous postes de réserves ou de primes.

Par le seul fait de leur annulation, les actions qui en feront l'objet perdront tous les droits y attachés, notamment le droit aux bénéfices de l'exercice en cours.

La présente autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous les postes de réserves et primes et accomplir toutes les formalités requises à l'effet de réaliser, au vu des oppositions éventuelles et dans les conditions définies à la présente résolution, cette réduction de capital, constater le rachat et l'annulation desdites actions ainsi que la réduction de capital qui en découle et de modifier en conséquence les statuts de la société.

DIXIÈME RÉOLUTION

Objectif : Délégation de pouvoirs pour remplir les formalités légales

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour remplir toutes formalités prescrites par la loi.

EXPOSÉ SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE 2024 ET DES PERSPECTIVES

Comptes consolidés 2024 (établis selon le règlement ANC n° 2023-02)

Le Conseil d'administration, réuni le 11 avril 2025, a arrêté les comptes audités de l'exercice 2024.

<i>en '000 €</i>	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Chiffre d'affaires	71 042	70 694
Résultat d'exploitation	4 348	2 151
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Résultat financier	-254	-229
Résultat exceptionnel	72	1 014
Impôts sur les résultats	4	-127
Résultat net des sociétés intégrées	4 169	2 810
Résultat des activités abandonnées	0	-20
Résultat net consolidé	4 169	2 790
Résultat net (part du Groupe)	4 102	2 702

La clôture de la liquidation judiciaire de Pakea a été prononcée par décision du Tribunal judiciaire de Mulhouse du 13 mars 2024. Les titres et créances détenus sur cette filiale étaient intégralement dépréciés.

ÉVOLUTIONS DU GROUPE NSC EN 2024

- **Nouvelle progression de la rentabilité d'exploitation en 2024 :**
 - Malgré un chiffre d'affaires stable, le groupe a généré en 2024 un profit d'exploitation doublé par rapport à l'exercice précédent à 4,3 M€ grâce :
 - A l'absence de perturbation significative des flux de production et à des carnets de commandes suffisamment garnis durant tout l'exercice,
 - Au redressement de la rentabilité de N.Schlumberger,
 - Aux économies et aux efforts de rationalisation engagés chez SATM. L'établissement d'Imola a été fermé en juin 2024 et la gestion des pièces de rechanges Cognetex est maintenant intégralement réalisée à Novara,
 - La marge brute d'autofinancement a progressé de 37% pour s'établir à 5,6 M€
- **Retour à la normale du besoin en fonds de roulement et de l'endettement fin 2024 :**
 - Une réduction de 10,3 M€ du besoin en fonds de roulement brut a été enregistrée sur l'exercice. Cette réduction, attendue après la forte hausse constatée en 2023, provient principalement d'un accroissement des acomptes reçus pour 5,3 M€ et d'une baisse des créances clients pour 3,2 M€,
 - La réduction du BFR a permis de diminuer sensiblement le recours aux préfinancements sur commandes passé de 4,3 M€ à fin 2023 à 1,5 M€ à fin 2024,
 - Le désendettement bancaire moyen-terme s'est poursuivi avec 4,0 M€ remboursés sur l'exercice.

- **Arrêt des activités de NSC USA :**
 - L'installation à Fort Mill en 2021 d'une ligne d'essais textiles n'a pas permis de générer de ventes de machines auprès de fabricants de textiles techniques en Amérique du nord.
 - En l'absence de nouveaux relais de croissance, l'arrêt des activités a été réalisé à fin juillet avec un départ des quatre collaborateurs de la filiale. La vente des pièces de rechange est maintenant réalisée depuis l'Europe.
- **Normalisation des conditions d'achats :**
 - La disponibilité des approvisionnements est à nouveau satisfaisante et les prix d'achats des matières et composants sont maintenant stabilisés.

PERSPECTIVES POUR 2025

Le groupe devrait réaliser un nouvel exercice satisfaisant en 2025. Le chiffre d'affaires consolidé devrait progresser de plus ou moins 5%.

Au 1^{er} janvier 2025, les carnets de commandes de machines s'élèvent à 44,9 M€, en augmentation de 30%, soit +10,2 M€ par rapport à la même période l'année passée. La prise en commande par SATM d'une dizaine de continuus à filer représente la moitié de cet accroissement. Hormis Seydel, l'ensemble des autres filiales bénéficie d'un carnet en hausse.

Après un exercice 2024 en creux, Fonderie Schlumberger devrait enregistrer une petite reprise d'activité cette année et se rapprocher du point d'équilibre.

Après la forte progression enregistrée en 2024, nous anticipons une petite amélioration de la rentabilité d'exploitation en 2025, le groupe devrait engranger les derniers effets du plan de productivité engagé en 2023 par le secteur Fiber to yarn.

Ces perspectives favorables n'intègrent aucun effet négatif lié à l'évolution et à l'instabilité de l'environnement international actuel qui pourraient impacter l'exercice 2025.

La trésorerie disponible permettra d'assurer la continuité d'exploitation sur l'exercice. Le besoin en fonds de roulement s'est fortement réduit en 2024 et une légère progression est attendue pour 2025 ; son ampleur dépendra des termes de paiement des commandes reçues au 2^e semestre.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis conformément au règlement ANC n° 2020-01.

Le chiffre d'affaires est quasi-stable à 71,0 M€ par rapport à 2023, après éliminations des ventes interco intégrées dans la colonne rapprochement, et ce malgré les variations suivantes:

- Une hausse de 4% du chiffre d'affaires de Fiber to yarn grâce à un flux de facturation en hausse de 21% chez N.Schlumberger qui n'a connu aucun retard significatif en fin d'exercice et qui a également bénéficié au 1^{er} trimestre du solde d'une importante commande turque qui restait en carnet de commande à fin 2023. Après une reprise forte de l'activité en 2023, la facturation de SATM s'est repliée de 21% en 2024,
- Un repli de 8% du chiffre d'affaires de Fonderie Schlumberger ; le ralentissement des entrées de commandes constaté depuis le 2^e semestre 2023 s'étant poursuivi sur l'exercice,
- Une baisse de 10% du chiffre d'affaires de Monomatic sachant que la vente pour 0,6 M€ d'une machine immobilisée a été enregistrée en Autres produits d'exploitation.

Le résultat d'exploitation a doublé par rapport à 2023, à 4,3 M€, et a bénéficié du plein effet des efforts de redressement réalisés depuis 3 ans :

- Un profit d'exploitation représentant 7,4% du chiffre d'affaires a été enregistré par le secteur Fiber to yarn grâce notamment à :
 - à des volumes de facturation de machines soutenus pour N.Schlumberger et à la réduction du volume de production sous-traité,

- une remontée des marges sur affaires et à une réduction du point mort qui ont permis à SATM d'enregistrer un profit d'exploitation de 0,75 M€,
- Une perte de 0,6 M€ a été enregistrée par la Fonderie compte tenu de la faiblesse de la demande client,
- Monomatic a enregistré une augmentation de 26% de son résultat d'exploitation à 0,18 M€ grâce à l'offre accrue de services proposés et facturés aux clients.

Compte tenu de la forte amélioration du résultat d'exploitation, un bénéfice net de 4,2 M€ a été constaté sur l'exercice, en augmentation de 49% vs. 2023. Les autres variations du compte de résultat sont les suivantes :

- La constatation d'une charge financière nette de 0,3 M€ légèrement supérieure à celle enregistrée en 2023. La liquidation de Pakea a permis d'enregistrer en 2024 un dividende,
- Un résultat exceptionnel proche de 0 sachant que 2023 intégrait une indemnité de servitude de 0,6 M€ reçue par NSC USA au 1^{er} semestre,
- Une absence de charge nette d'impôts en 2024 grâce aux crédits d'impôts constatés et à un complément d'activation des impôts différés actif.

Les capitaux propres part du groupe à fin 2024 s'établissent à 36,3 M€ et représentent 47% du total du bilan contre 44% à la fin de l'année précédente.

La trésorerie nette des dettes financières à moins d'un an s'établit à 12,5 M€ à fin 2024 contre 0,5 M€ à fin 2023 compte tenu du retour à la normale du BFR intervenue sur l'exercice.

INTEGRATION FISCALE

La société NSC Groupe SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe en application des dispositions de l'article 234 A du CGI à compter du 1^{er} janvier 1997. Cette intégration fiscale concerne les sociétés françaises : Monomatic, Fonderie Schlumberger et N.Schlumberger.

Le report déficitaire global de ce groupe d'intégration fiscale s'élève à 61,5 M€ au 31 décembre 2024 et a été diminué de 2,9 M€ par l'imputation sur les résultats de l'exercice des déficits reportables par Monomatic, NSC Groupe et N.Schlumberger.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels est exposé le groupe sont liés aux performances techniques et de production souhaitées par les clients et contractées par les sociétés du groupe.

Le groupe apprécie ces risques au niveau de la maison mère qui donne son accord lorsque les termes des contrats engageant les sociétés s'écartent des limites définies. Il considère que ces risques sont maîtrisés et convenablement retranscrits dans les comptes.

A l'exception de Fonderie Schlumberger, les sociétés du groupe sont exposées de façon modérée aux risques de prix, certaines fournitures telles que les composants électroniques pouvant peser sur les prix de revient des équipements vendus. Afin d'éviter tout risque significatif de hausse de coût non répercutée, la durée de validité des offres commerciales a été réduite dès l'été 2021 et les règles de chiffrage revues afin de tenir compte de la tendance haussière des coûts. Fonderie Schlumberger sécurise ses achats d'électricité sur une base annuelle et intègre des clauses d'indexation trimestrielles du prix de l'acier pour la quasi-totalité des contrats commerciaux afin de répercuter, dans ses facturations, les variations du coût de la matière première.

S'agissant des risques de crédit, N.Schlumberger et Fonderie Schlumberger disposent de contrats individuels qui les couvrent contre les risques d'impayés par une assurance-crédit souscrite auprès de la Coface. Par ailleurs, les affaires commerciales importantes à l'exportation sont le plus souvent sécurisées par des lettres de crédit dont les termes sont validés par les services financiers de NSC Groupe préalablement à la prise des commandes.

Le risque de liquidité expose essentiellement les sociétés du groupe qui détiennent des avoirs financiers importants soumis au risque de non retrait possible à court terme de tout ou partie des placements déposés dans des établissements bancaires ou financiers. NSC Groupe est la société potentiellement la plus exposée au sein du groupe. Afin de limiter ce type de risque, le service financier de NSC Groupe évalue régulièrement la notation des supports financiers et des établissements qui en sont les dépositaires. Par ailleurs, la totalité

des placements dans le groupe est réalisée sur des supports à risque réduit de type OPCVM monétaire, certificats de dépôt ou équivalent.

L'exposition des sociétés du groupe au risque de trésorerie est limitée aux seules opérations en devises, et pour NSC Groupe, à l'utilisation ponctuelle d'instruments dérivés pour couvrir les risques de taux sur emprunts bancaires. Les risques de change relatifs aux affaires commerciales significatives sont couverts ponctuellement par chaque société du groupe lorsque les flux nets de trésorerie peuvent entraîner une exposition en devise.

Les sociétés du secteur NSC Fiber to yarn sont également exposées aux aléas géopolitiques. Une part très conséquente de leur facturation est réalisée en Chine, en Iran, en Turquie, et dans certains pays du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient.

Le conflit Russo-Ukrainien peut continuer à faire peser des incertitudes pour l'économie mondiale. A la date de rédaction de ce rapport, aucune incidence particulière n'a été identifiée.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

Le taux de détention de la SCI Florimmo dont le siège social est situé 191, rue de la république à 68500 GUEBWILLER, a été porté de 89% à 99% par le biais d'une incorporation partielle du compte courant en capital intervenue le 8 juillet 2024.

INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS DU GROUPE

NSC PACKAGING

Les deux sociétés du secteur NSC Packaging sont sorties du périmètre de consolidation depuis plusieurs exercices.

Pakea

La liquidation Pakea, sortie du périmètre de consolidation le 26 mai 2021, a été prononcée le 13 mars 2024. Les titres et créances détenus sur cette filiale ont par conséquent été comptabilisés en charges de l'exercice et les dépréciations afférentes intégralement reprises pour un montant équivalent.

NSC Packaging, anciennement dénommée Fege

La clôture de la liquidation de cette filiale a été prononcée le 14 décembre 2023.

FONDERIE SCHLUMBERGER

Cette société fournit des pièces de fonte brutes ou usinées en petites séries notamment aux secteurs des machines textiles, du transport, de l'éolien et du mobilier urbain.

Le chiffre d'affaires est en repli de 14% par rapport à 2023 et traduit le ralentissement des entrées de commandes constaté dans de nombreux secteurs d'activité depuis le 2^e semestre 2023.

Le chiffre d'affaires s'est ainsi élevé à 8,0 M€ contre 9,3 M€ en 2023 et une perte nette de 0,59 M€ a été enregistrée sur l'exercice contre un bénéfice net de 0,69 M€ en 2023.

NSC FIBER TO YARN

NSC Fiber to Yarn propose des lignes complètes destinées au peignage et à la préparation à la filature des fibres longues, sous les marques Cognetex, N.Schlumberger, Seydel et Sant'Andrea Textiles Machines (SATM).

N.Schlumberger

Contrairement à la situation de crise d'une partie du marché du textile, la société a bénéficié sur 2024 d'une bonne activité. Nos marchés porteurs ont été le Vietnam, l'Inde et la Turquie. Les machines pour la transformation de la laine représentent 75% de notre chiffre d'affaires.

Les machines de la gamme 50, nouvellement commercialisées, ont représenté 20% des ventes en 2024. Le développement du reste de la gamme se poursuivra sur 2025 avec le prototypage de 3 plateformes complémentaires.

Sur le plan industriel, les efforts sur la maîtrise du planning et des approvisionnements nous ont permis d'atteindre un taux de service largement accru.

La société n'a connu aucun retard significatif de facturation en fin d'exercice et a également bénéficié au 1^{er} trimestre du solde d'une importante commande turque qui restait en carnet de commande à fin 2023. Le chiffre d'affaires de l'exercice progresse ainsi de 17% à 37,9 M€ contre 32,3 M€ en 2023. Les efforts de maîtrise des prix et des coûts engagés en 2023 ont permis de faire fortement progresser le résultat net à 3,3 M€ en 2024 contre 1,57 M€ en 2023.

La société Seydel, située en Allemagne, filiale de N.Schlumberger, a enregistré un ralentissement de commandes en 2024. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 M€, en baisse de 37% par rapport à 2023, et un bénéfice net de 0,16 M€ proche du résultat de l'exercice précédent qui intégrait une charge fiscale de 0,2 M€ dont une partie au titre de 2022.

La société BTH, localisée à Hong-Kong et détenue par N.Schlumberger à hauteur de 60%, n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et une petite perte nette de 0,01 M€. Sa filiale, LT ZJG située en Chine continentale, a généré des ventes de pièces de rechange pour 0,86 M€ auprès de clients locaux.

La société SATM, également détenue par N.Schlumberger, est évoquée ci-après.

N.Schlumberger, et ses filiales, est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe depuis le 16 mars 2015.

SATM

Cette société, détenue à 100% par N.Schlumberger depuis novembre 2020, disposait en début d'exercice d'un carnet de commande correct mais en retrait par rapport à celui de début 2023. Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est ainsi établi à 15,9 M€ contre 19,1 M€ en 2023. Compte tenu des efforts d'organisation et des hausses de prix engagés dès 2023, la société a enregistré un bénéfice net de 0,5 M€, hors amortissement du mali de fusion avec CMT, contre une perte nette de 0,65 M€ en 2023 qui était l'année de redémarrage de l'activité des continus à filer.

MONOMATIC

Monomatic est spécialiste de solutions d'enroulage et de déroulage de matériaux d'emballage à base principalement de carton. Elle développe par ailleurs des lignes complètes de transformation de nappes techniques et composites.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a enregistré une baisse de 10% sur l'exercice sachant que la vente pour 0,56 M€ d'une machine immobilisée a été enregistrée en Autres produits d'exploitation.

Un bénéfice net de 0,39 M€ a été constaté en 2024 en progression de 19% par rapport à l'exercice précédent grâce à une politique proactive de services facturés aux clients.

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

SCI Florimmo

La SCI Florimmo a acquis début 2019 en crédit-bail un espace immobilier de 1500m² au rez-de-chaussée du bâtiment Le « Louvre » à Guebwiller et le louait à la société L'Atelier Fitness (AFS) qui y exploitait une salle de sports depuis l'été 2019. AFS a été placé en liquidation judiciaire le 10 septembre 2024 avec arrêt d'activité. Les locaux ne sont plus exploités depuis cette date. Un mandat de location a été confié à un agent immobilier fin 2024.

La société a généré un chiffre d'affaires de 0,06 M€ en 2024 et a enregistré une perte nette de 0,15 M€ sachant que le loyer perçu d'AFS ne couvrait que partiellement les charges de crédit-bail.

Filiales commerciales

NSC USA a arrêté ses activités commerciales mi-juillet 2024 et les quatre salariés ont tous quitté l'entreprise à fin août 2024. La vente des pièces de rechanges des entités de Fiber to yarn est assurée depuis l'Europe avec un agent commercial local.

Les résultats des filiales commerciales convertis, le cas échéant, aux taux de change moyens des exercices, s'établissent comme suit :

(en M€)	2024	2023
NSC USA Inc.- Fort Mill (Etats-Unis d'Amérique)	-0,10	0,35
Servitex Ltda - Montevideo (Uruguay) en liquidation	0,0	0,0

COMPTES SOCIAUX DE NSC GROUPE

NSC Groupe a pour vocation de diriger l'activité industrielle, commerciale et financière du groupe. Ses recettes d'exploitation sont assurées par une contribution des sociétés industrielles du groupe et par la facturation de prestations de services et de loyers aux différentes sociétés concernées. Ses charges d'exploitation correspondent aux coûts des fonctions centralisées.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2024 s'élève à 1,3 M€ en baisse de 16% compte tenu d'une moindre refacturation de services à Fiber to yarn, le nouveau directeur de Fiber to yarn étant salarié de N.Schlumberger.

La société a enregistré un bénéfice net de 7,24 M€ contre une perte nette de 0,05 M€ en 2023. Cette forte variation est essentiellement liée aux dividendes constatés sur l'exercice à hauteur de 5,96 M€ dont 5,59 M€ sur N.Schlumberger et 0,37 M€ sur NSC USA et à la reprise de dépréciation sur les titres de NSC USA pour 1,32 M€.

Les dépenses visées à l'article 234 quater du C.G.I se sont élevées à 4 384 € avec un impôt correspondant de 1 096 €. Toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les échéanciers des créances clients et dettes fournisseurs échus au 31 décembre 2024 sont les suivants (en €) :

31/12/2024	Nombre	Montant total Echus	Echus depuis moins de à 30 jours	Echus depuis moins de à 60 jours	Echus depuis moins de à 90 jours	Echus depuis plus de à 90 jours
Fournisseurs	13	21 051	7 726	11 067	2 258	
<i>En % des achat totaux TTC</i>		3,3%	1,2%	1,7%	0,4%	0,0%
Clients	4	23 775	20 859	2 916	0	
<i>En % des ventes total TTC</i>		1,3%	1,1%	0,2%	0,0%	0,0%

Les créances douteuses sont exclues des éléments fournis ci-dessus.

Les délais de paiement contractuels sont de 30 jours.

Affectation des résultats

Il est proposé d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice de 7 238 219,72 € au compte report à nouveau antérieur de -23 329 727,83 €. Le report à nouveau s'élèvera après affectation à -16 091 508,11 €.

Compte tenu de l'amélioration des résultats constatée depuis 2023, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 1,25 € par action prélevé en totalité sur les « Autres réserves » soit 576 783,75 €.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale, qui approuvera les comptes de l'exercice 2024, sera la suivante :

Report à nouveau antérieur	-23 329 727,83 €
Résultat de l'exercice	<u>7 238 219,72 €</u>
Report à nouveau après affectation du résultat	<u>-16 091 508,11 €</u>
Dividende prélevé sur les autres réserves	-576 783,75 €

Conformément à l'article 253 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des 3 derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Nominal de l'action	Dividende	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
2021	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2022	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2023	€ 16,00	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENTS

En 2024, le montant des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, hors capitalisation des frais de développement, s'est élevé à 1,9 M€, contre un montant réduit de 0,7 M€ en 2023 et le détail par entité est le suivant :

Fiber to Yarn :

- N.Schlumberger : les investissements se sont élevés à 1,30 M€ dont 0,51 M€ concernent des matériels pour la salle d'essais textiles, et 0,20 M€ liés au réaménagement de la ligne de production des peigneuses.
- SATM : les investissements sont restés limités à 0,14 M€ et concernent principalement l'agencement de l'atelier de Novara.

Fonderie :

- Les investissements se sont élevés au strict minimum soit 0,10 M€ compte tenu de la faible activité de l'exercice.

Autres :

- Monomatic : les investissements de 0,21 M€ réalisés concernent principalement la mise à jour du nouvel ERP mis en service en janvier 2025.

ÉTUDES ET RECHERCHES

Compte tenu des activités de développement engagées et confirmées en 2024, un montant de 0,64 M€ a été activé en immobilisations incorporelles en 2024 chez N.Schlumberger et concerne les projets de la Gamme 50 déjà engagés antérieurement.

Les projets immobilisés toujours en cours de développement à la date de clôture n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

SITUATION FINANCIERE DE NSC GROUPE SA AU 31 DÉCEMBRE 2024

La trésorerie de la société, nette des emprunts et dettes à moins de 1 an auprès des établissements de crédit a fortement augmenté à 5,2 M€ contre 1,2 M€ à fin 2023 compte tenu de la situation suivante :

- Les emprunts auprès des établissements de crédit ont baissé de 2,2 M€ sur l'exercice et s'élèvent à 6,2 M€ à fin 2024,

- Aucune ligne de découvert n'a été mobilisée à fin 2024 contrairement à une mobilisation à fin 2023 à hauteur de 1,69 M€
- Deux dividendes ont été constatés en 2024 respectivement de N.Schlumberger pour 5,59 M€ et de NSC USA pour 0,37 M€

CONVENTIONS REGLEMENTEES INTERVENUES DURANT L'EXERCICE 2024

En application de l'article L. 225-38 du code de commerce, les conventions et engagements suivants ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

1. Anciennes conventions règlementées dont l'application s'est poursuivie en 2024 :

- Convention de compte courant avec la SCI Florimmo intervenue en 2017, selon avenant n° 3 du 13 juin 2021 autorisé par votre conseil d'administration du 3 juin 2021, le montant du compte courant a été porté de 0,5 M€ à 0,6 M€ au même taux que précédemment,
- Convention de compte courant bloqué conclue avec ALSAPAR le 16 septembre 2021 : versement à NSC Groupe d'un montant de 0,5 M€ dans le cadre du financement négocié avec l'Etat et le pool bancaire.

2. Nouvelles conventions règlementées dont l'application a débuté en 2024 :

- Aucune nouvelle convention règlementée n'a débuté en 2024.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2024

A la date d'arrêté des comptes, le groupe disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

Suite à l'arrêt d'activité de NSC USA, le Conseil d'administration a mis en vente le site de Fort Mill détenu en pleine propriété; une promesse de vente a été signée le 25 janvier 2025 et la cession devrait intervenir d'ici la fin du 2^e trimestre 2025 pour un prix de cession net des frais de vente 6,5 M\$.

Aucune répercussion négative de l'évolution de l'environnement international et de la politique commerciale menée actuellement par les Etats-Unis n'a été identifiée pour l'établissement des comptes de l'exercice 2024. Ces événements pourraient toutefois impacter négativement l'exercice 2025 en cas de conflit commercial durable.

CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le 1er janvier 2024

Le capital s'élève à 7 382 832 €, montant inchangé sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, et est composé de 461 427 titres.

Actionnariat

Les actionnaires de votre société dont la participation en capital ou en droits de vote dépasse les seuils entraînant publicité sont, à la date du 31 décembre 2024 :

	Actions	Droits de vote
Familles Beydon – Koch	Plus de 73 %	Plus de 87 %
Eximium	Plus de 5 %	Plus de 5 %

Conformément aux dispositions statutaires, le seuil de 2 % entraîne obligation de déclaration à la société.

Aucun salarié n'est actionnaire de la société.

Informations boursières

La capitalisation boursière s'établissait au 31 décembre 2024 à 29,3 M€ contre 24,1 M€ au 31 décembre 2023.

Le cours de bourse en fin d'exercice s'établissait à 63,50 €, contre 50,00 € à fin 2023 et a fluctué entre un plus haut à 73,50 € et un plus bas à 41,20 €.

Le transfert de la cotation des titres de NSC GROUPE SA depuis le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris a été entériné le 7 novembre 2016 par une assemblée générale. Ce transfert est effectif depuis le 10 janvier 2017.

Rapport spécial sur le rachat de ses propres actions par la société

La société peut être autorisée à acquérir ses propres titres, par priorité en vue de la régularisation du cours de bourse, de leur conservation par la société, de leur attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de plan d'options, de la remise en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe et de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation donnée lors d'une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2024, la société détient 44 425 titres, soit 9,6 % du capital de NSC Groupe.

Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Par application des dispositions de l'article L.235-184 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune opération n'a été réalisée durant l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.235-177 à L.235-186.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

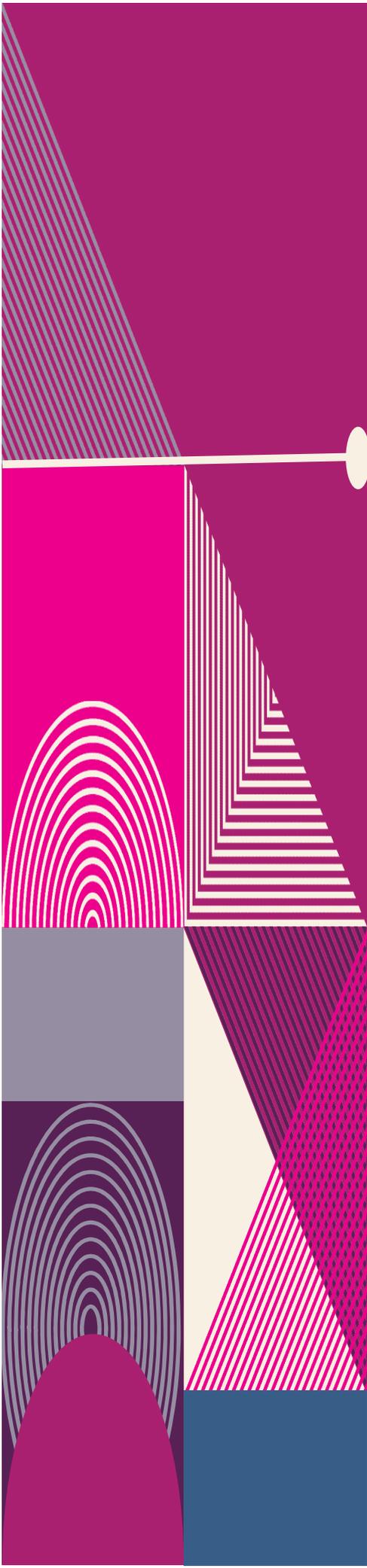
Par application des dispositions de l'article L235-100-3 du Code de commerce et outre les éléments prescrits par cet article et déjà indiqués par ailleurs dans le présent rapport, nous vous précisons que les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus entre actionnaires ou par la société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la société. De plus, il n'y a pas de détenteur de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, ni de système d'actionariat du personnel.

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

en milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	7 383	7 383	7 383	7 383	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	461 427	461 427	461 427	461 427	461 427
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 914	1 546	1 593	1 579	1 321
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 001	-619	516	-18 997	-11 336
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	16	-102
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 435	-930	1 359	-53	7 238
Résultat distribué	0	0	0	0	-577
Résultats par action (en euros) :					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-2,17 €	-1,34 €	1,12 €	-41,17 €	-24,57 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-9,61 €	-2,02 €	2,94 €	-0,11 €	15,69 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Personnel :					
Effectif moyen des salariés	6,5	5,2	5,0	4,5	4,0
Montant de la masse salariale	1 155	710	710	846	538
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	479	359	394	345	303
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

GROUPE CONSOLIDÉ (en milliers d'euros)	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires hors taxes	30 929	48 019	66 831	70 694	71 042
Bénéfice après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	-18 113	694	1 843	2 702	4 102
Bénéfice par action, après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	-43,44	1,66	4,42	6,48	9,84
Marge brute d'autofinancement	-11 975	2 049	3 498	4 076	5 770
Investissements industriels	-2 239	775	865	643	1 414
Personnel :					
effectifs	382	356	376	374	359
masse salariale (charges comprises)	18 325	19 487	21 623	23 285	23 090



NSC GROUPE

170, rue de la République
68500 GUEBWILLER

Tél. +33 (0)3 89 74 40 19

Fax +33 (0)3 89 74 41 03

nsc@nsc.fr



www.nsc-groupe.com